Appel à projets RITM-BFC

2025 – vague 2

Réussir – Innover – Transformer – Mobiliser
en Bourgogne - Franche-Comté

https://www.ubfc.fr/excellence/ritm- bfc/appel-a-projets-ritm-bfc/

Table des matières

Table des matières **2**

Présentation générale de l'AAP RITM-BFC 2025 – vague 2 ..... **3**

Qui peut candidater ? 3

Trois grands dispositifs 3

1. AMI « Formation Tout au Long de la Vie » (AMI FTLV) ***3***

2. AMI « Transition Ecologique pour un Développement Soutenable » (TEDS) ***4***

3. AAC « Résidences de la Pédagogie » ***4***

Public visé 4

Évaluation 5

Durée des projets 5

Éligibilité des dépenses 5

Engagements des équipes lauréates 6

Calendrier général 6

Informations aux candidates et candidats 7

AAC à destination des étudiant.es de 1e cycle : aides à la mobilité « recherche » RITM-BFC **7**

Présentation générale de l'AAP RITM-BFC 2025 – vague 2

L'ambition de cette 2e vague de l'appel à projets (AAP) 2025 RITM-BFC (Réussir – Innover – Transformer – Mobiliser en Bourgogne-Franche-Comté) est d'encourager et de soutenir des initiatives pédagogiques innovantes dans les trois axes suivants :

- **le développement de la Formation Tout au Long de la Vie (FTLV) ;**
- **la formation à la Transition Ecologique pour un Développement Soutenable (TEDS) ;**
- **l'expérimentation et la transformation pédagogique grâce aux Résidences de la Pédagogie ;**

Décliné en trois grands dispositifs, il est doté d'un budget total de 100 k€.

Chaque projet soutenu adhère à la consigne *« Expérimenter – évaluer – essaimer »* : l'évaluation, l'essaimage et la pérennisation doivent ainsi être envisagés dès la conception des projets.

Les projets lauréats pourront démarrer en janvier 2026.

La date limite de dépôt de candidature est fixée au 12 novembre 2025 à 12 h.

Qui peut candidater ?

Les projets peuvent être déposés par des équipes pédagogiques, services ou personnels en lien avec la pédagogie de tous les établissements partenaires du NCU RITM-BFC :

- l'EPE Université Marie et Louis Pasteur (UMLP)
- l'EPE Université Bourgogne Europe (UBE)
- l'Institut Agro Dijon
- SupMicroTech ENSMM, composante de l'UMLP
- l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM), composante de l'UMLP
- BSB – Burgundy School of Business
- Arts et métiers, campus de Cluny

Trois grands dispositifs

1. AMI « Formation Tout au Long de la Vie » (AMI FTLV)

Budget : 50 000 €

L'enjeu de cet axe proposé au format AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) est de permettre aux équipes porteuses d'idées, d'initiatives, en lien avec la Formation Tout au Long de la Vie (FTLV), d'être soutenues financièrement et accompagnées conjointement par les équipes de RITM-BFC et des services supports des établissements (SEFCA, SEFOCAL, DFPro, etc.) dans la construction et la mise en œuvre d'une action visant :

- une acculturation des acteur·rices : étudiant·es, apprenant·es, enseignant·es, personnels, entreprises et acteurs économiques du territoire ;
- un déploiement de l'offre de formation continue dans les établissements.

2. AMI « Transition Ecologique pour un Développement Soutenable » (TEDS)

Budget : 30 000 €

L'enjeu de cet AMI est d'accompagner le déploiement du module TEDS, destiné aux étudiant·es de 1er cycle, en soutenant des actions pédagogiques innovantes. Ces actions visent à immerger les étudiant·es dans des démarches concrètes de transition socio-environnementale, portées par des entreprises, associations ou collectivités de Bourgogne-Franche-Comté.

Cet AMI s'inscrit dans une logique de co-construction entre le monde académique et les acteurs socio-économiques du territoire. Il est conçu en étroite collaboration avec les Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) de la région.

Deux modalités sont proposées aux porteurs et porteuses :

1. Les visites apprenantes (immersion collective dans des structures engagées) ;
2. Le mentorat de transition (accompagnement individualisé par des professionnels).

Les projets attendus devront :

- S'appuyer sur une pédagogie active, contextualisée et coopérative, en phase avec les objectifs et contenus du module TEDS ;
- Illustrer des leviers concrets de transition socio-écologique, en lien avec les enjeux territoriaux ;
- Être en synergie avec d'autres dispositifs existants (fresques, ateliers, interventions externes, etc.) pour renforcer leur impact pédagogique.

3. AAC « Résidences de la Pédagogie »

Budget : 20 000 €

Les Résidences de la Pédagogie RITM-BFC visent à **permettre aux enseignantes et aux enseignants, individuellement ou en équipes, d'imaginer, concevoir, tester et mettre en œuvre tout projet lié à la formation et/ou à l'innovation en pédagogie.** Elles sont proposées au format d'Appel à Candidatures (AAC).

La Résidence de la Pédagogie, « espace d'expérimentation » - d'une durée définie et se déroulant idéalement dans un lieu dédié (hors de la composante, UFR, service ou école) - peut concerner, à titre d'exemples, l'approche par compétences, l'internationalisation des enseignements, les enjeux de société actuels, la FTLV etc., sans être obligatoirement thématique (Résidences « ouvertes »).

Ces trois dispositifs sont détaillés à la page

https://www.ubfc.fr/excellence/ritm-bfc/appel-a- projets-ritm-bfc/

Public visé

- étudiant·es ;
- stagiaires en formation continue (salarié·es, demandeuses et demandeurs d'emploi, ...) ;
- enseignant·es, enseignant·es-chercheur·es et personnels des établissements ;
- entreprises, monde socioprofessionnel.

Évaluation

Les dossiers proposés en réponse à cet AAP seront évalués par l'Equipe Projet RITM-BFC.

En amont du dépôt de leur candidature à une Résidence de la Pédagogie, les candidat·es sont invité·es à prendre connaissance des critères évalués en **consultant la grille d'évaluation** correspondant à leur projet - téléchargeable à la page :

https://www.ubfc.fr/excellence/ritm-bfc/appel-a- projets-ritm-bfc/

Par ailleurs, l'ATP-BFC (ritm-bfc@ubfc.fr) peut accompagner les porteuses et porteurs de projets dans la construction du dispositif d'évaluation de leurs projets (sur demande).

Durée des projets

Selon leur nature et leur ambition, les projets retenus pourront être pluriannuels, avec un financement maximum sur 2 ans. Merci de vérifier ces dispositions dans la section correspondante.

Éligibilité des dépenses

Chaque dispositif de l'AAP 2025 peut présenter des modalités de financement particulières : merci de vous référer au § « Éligibilité des dépenses » dans le détail de leurs descriptifs.

De manière générale, le financement RITM-BFC permet de couvrir :

- des dépenses de personnel :
  - pour des recrutements tels que des CDD, vacations, contrats étudiants, stages, etc.
  - pour des dépenses en heures complémentaires pour des heures d'enseignement ou de reconnaissance d'investissement pédagogique et/ou coordination de projet, dans le cadre du référentiel d'équivalence horaire de l'établissement employeur ;
- des dépenses de fonctionnement (missions, achats de petit matériel et fourniture, prestation de service interne et externe, etc.) ;
- des dépenses d'investissement - selon la définition interne de l'établissement porteur du financement.

Si le projet implique plusieurs établissements et/ou plusieurs composantes/services/labos au sein du même établissement : un budget par établissement et par composante/service/labo au sein de ces établissements devra être présenté dans l'annexe financière.

Si le projet inclut dans sa mise en œuvre un accompagnement pédagogique d'un service de l'établissement, la prestation envisagée par ce service devra, le cas échéant, être incluse dans le budget du projet et une lettre d'engagement du service concerné devra être jointe au dossier.

Un avis signé de la composante/service/labo est à renseigner pour chaque partenaire institutionnel et/ou labo/service/composante impliqué dans le projet.

Attention : pour les projets portés par BSB : un modèle de coût particulier s'applique. Les porteuses et porteurs de projet sont invité·es à utiliser la fiche financière spécifique à BSB, et à contacter M. Valentin Lahaye (Contrôleur de gestion – Responsable service comptable / financier) pour la préparation des budgets.

Documents utiles pour la préparation du budget et le suivi des projets téléchargeables :

https://www.ubfc.fr/excellence/ritm-bfc/ressources/

Engagements des équipes lauréates

Toutes les équipes lauréates s'engagent à :

- transmettre l'état d'avancement et/ou le bilan d'activité du projet aux échéances du calendrier établi par l'équipe projet et le Comité Scientifique et d'Évaluation RITM- BFC :
  - un **Formulaire Bilan et Indicateurs** (FBI) annuel (à remplir en juin) ;
  - à l'issue du projet : un **Formulaire Bilan et Indicateurs » (FBI) final** + un **bilan qualitatif** de quelques pages (« fiche valorisation et essaimage ») ;
- mentionner dans le cadre de toute publication ou communication : *« This project has been performed thanks to the RITM-BFC program (contract ANR-17-NCUN-0003) »* ou *« Ce travail a bénéficié du soutien du projet NCU RITM-BFC portant la référence ANR- 17-NCUN-0003) »* ;
- afficher dans le cadre d'une communication orale ou écrite (poster, conférence, séminaire, workshop, rapport d'activité, rapport de stage…) les logos de RITM-BFC, de France 2030 et de l'ANR ;
- privilégier les supports et publications scientifiques en **Open Access** ;
- participer aux opérations de communication et valorisation de leur projet sur sollicitation de l'équipe RITM-BFC.

Calendrier général

6 octobre 2025	Publication de l'AAP RITM-BFC 2025 : **https://www.ubfc.fr/excellence/ritm-bfc/appel-a-projets-ritm-bfc/**
16 octobre à 12h	**Webinaire d'information sur l'AAP RITM-BFC 2025 :** https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3ameeting_NWZlYjMwMmMtNDFkMy00NjJkLThiMTItZmFkMzNhZWMwZWFk%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%222fa58faf-7eb1-48b9-9964-a92659d1c5b8%22%2c%22Oid%22%3a%2256cd1967-4156-4ffd-81e5-68a540b1e78c%22%7d
4 novembre à 13 h	**Webinaire d'information sur l'AAP RITM-BFC 2025 :** https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3ameeting_YmQ4MTIwOGYtYTEwZS00ZDU0LWFhYjctZDQzNTYyZDI3Y2Ex%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%222fa58faf-7eb1-48b9-9964-a92659d1c5b8%22%2c%22Oid%22%3a%2256cd1967-4156-4ffd-81e5-68a540b1e78c%22%7d
Jusqu'au 12 novembre 2025	Réception des candidatures
12 novembre 2025 à 12 h	**Clôture de l'AAP RITM-BFC 2025 (vague 2) - Date limite de réception des candidatures**
12 novembre – décembre 2025	Evaluation des candidatures par l'Equipe-Projet RITM-BFC
Décembre 2025	Réponses aux candidat·es
Janvier 2026	Démarrage effectif des projets

Informations aux candidates et candidats

En amont du dépôt de leur dossier, les candidat·es :

- sont vivement invité·es à **contacter ritm-bfc@ubfc.fr** pour être accompagné·es dans le dépôt de leur projet ;
- peuvent participer à un **webinaire d'information collective d'une heure** et poser toute question relative à cet AAP à l'équipe RITM-BFC (*cf.* calendrier).

https://www.ubfc.fr/excellence/ritm-bfc/appel-a-projets-ritm-bfc/

ritm-bfc@ubfc.fr

🌍 AAC à destination des étudiant.es de 1e cycle : aides à la mobilité « recherche » RITM-BFC

Indépendamment du présent AAP (destiné aux équipes pédagogiques) et dans le cadre du renforcement entre la formation et la recherche, **l'internationalisation des parcours dès le 1er cycle** (jusqu'à 2A pour les écoles) peut être soutenue dans le cadre de l'appel à candidatures **« Aide RITM-BFC à la mobilité »** pour permettre à des **étudiant·es de réaliser des stages en laboratoire de recherche à l'étranger, ou dans une autre région que la BFC**.

Les candidatures peuvent être déposées par les étudiant.es jusqu'au **1er juin 2026** :

https://www.ubfc.fr/bourse-daide-a-la-mobilite-ritm-bfc